

**Procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 mai 2016**

**Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971  
N° de dossier 71/956**

**Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

\*\*\*\*\*

Les membres du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis le mercredi 4 mai 2016 au siège fédéral, sur convocation écrite du président.

**Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.**

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Roy COMPTE	Vice-président chargé de la formation, études, recherches, publications et du suivi du projet fédéral
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral National

Par Skype :

Jean-Claude WACH	Trésorier
------------------	-----------

Assistent à la séance

Marie Paule FERNEZ	Directrice technique nationale
Alain DELETOILLE	Directeur exécutif et juridique

Excusée

Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe
--------------------	------------------------------

- **Jeux Paralympiques de RIO 2016**

Le président souhaite savoir à qui et dans quelles conditions la FFSA pourrait offrir la possibilité de se rendre aux jeux paralympiques de Rio l'été prochain pour soutenir la délégation paralympique et plus particulièrement les sportifs issus de la FFSA.

- Les membres du bureau envisagent que la FFSA propose au comité directeur la possibilité de se rendre, à l'instar de ceux de Londres, aux jeux paralympiques. Les membres du bureau estiment que, si la dépense sur le budget fédéral reste raisonnable, cette participation des membres du comité directeur qui le souhaitent, aurait une signification en fin de mandat. Elle traduirait leur engagement à servir sur le plan national la FFSA. Elle serait également l'aboutissement du soutien total que le comité directeur a apporté sur la place du haut niveau FFSA depuis 2009 et la place de notre public au sein du CPSF depuis 2009.

Plusieurs solutions techniques peuvent être proposées pour faire participer ceux qui souhaitent se rendre à Rio, sur un séjour court entre le 7 et le 11 ou 12 septembre, comme à Londres 2012. Ils devront le mentionner rapidement à Joël Renault qui les interrogera très prochainement sur ce sujet. Si l'achat du pack complet aux organisateurs brésiliens (environ 11 000€ tout compris avec accréditation) n'est pas envisageable pour la FFSA, le modèle expérimenté à Londres pourrait être retenu. On peut considérer qu'un pack voyage-hébergement-cérémonie d'ouverture-spectateur de quelques compétitions coûterait environ 3000€/p.

Marc Truffaut demande à Alain Deletoille d'étudier une solution la plus économique possible en

réservant en interne, par Internet, directement les billets, hébergements, entrée au stade pour la cérémonie d'ouverture.

- Le président souligne que la FFSA se doit de faire un effort particulier pour ses partenaires financiers et plus particulièrement son principal, Malakoff Médéric, en proposant pour son représentant un pack « d'invité accrédité » qui représente la somme d'environ 10 000€. Pour les autres partenaires (CNDS, ANCV, CNSA, APAJH, UNAPEI, Société Générale) la FFSA pourrait leur proposer un pack plus simple à 3000€. Il est important qu'Alain Deletoille puisse également être présent pour accompagner plus précisément, avec un ou deux élus du comité directeur, ces partenaires qui servent les intérêts de la FFSA.
- Le président évoque ensuite la possibilité d'offrir la possibilité d'être à Rio dans les mêmes conditions des coaches qui se sont investis pendant 4 ans mais qui n'ont pas d'athlètes sélectionnés dans la délégation française. Cela concerne deux disciplines, la natation et l'athlétisme. La DTN étudiera la question et lui fera des propositions.

Pour que les représentants élus, partenaires, coaches aient une unité vestimentaire comme représentant de la France, Marc Truffaut demande à Alain Delétoille de démarcher la société Lacoste, fournisseur officiel de la délégation française aux jeux, pour obtenir des tenues à un tarif négocié au mieux.

La décision finale sera prise par le comité directeur.

Le CPSF a sollicité la FFSA pour qu'elle participe à l'effort de communication réalisé pour ces jeux. Le président Truffaut a proposé une mise à disposition du CPSF d'un salarié de la FFSA, sur place à Rio, pendant toute la durée des jeux. Nina avait été sollicitée mais n'a pas pu répondre positivement. Il a sollicité Geoffroy Wahlen qui a accepté de faire partie de l'équipe CPSF Communication.

#### - **Dossier Emplois Sportifs Qualifiés**

Suite aux interrogations successives des régions et département sur l'avenir du financement des ESQ SA, le président a fait un point avec le directeur des sports. Il semble, pour le ministère, que nous ne devons pas avoir d'inquiétudes à priori sur ce dossier sensible. Les conventions iront jusqu'à leurs termes, fin 2016. Elles seront prolongées dans les mêmes conditions qu'actuellement, les versements du CNDS n'étant dégressifs comme cela a pu être évoqué dans certaines régions. La part CNDS de 5 600€ qui transite actuellement par la FFSA sera versée directement aux employeurs CDSA et ligues. Un message sera envoyé prochainement aux CDSA et ligues, signé par le président, pour les informer.

Thierry Mosimann, directeur des sports, qui vient de quitter le ministère pour une autre affectation, a adressé un courrier au président de la FFSA en soulignant le grand plaisir qu'il a eu à accompagner notre fédération dans son évolution.

#### - **CPSF**

Le président Truffaut évoque le fonctionnement actuel du CPSF. La société Malakoff Médéric s'est positionnée pour en devenir partenaire. D'autres entreprises démarchent actuellement le CPSF également. La FFH a signé une convention tri partite entre Handisport, Malakoff et le CPSF mentionnant que « le partenariat financier resterait à la FFH qui reverserait 8% à 10% au CPSF ». La FFH souhaite que la FFSA signe également ce document. Marie-Paule Fernez et Marc Truffaut rencontreront Malakoff Médéric pour savoir ce qu'ils en pensent.

#### - **Fédération internationale INAS**

Des championnats du monde de cross INAS et une réunion de l'INAS étaient prévus à New York en avril. Les épreuves sportives ont été annulées 4 jours seulement avant. La réunion des dirigeants de l'INAS a toutefois été maintenue. Le président y a participé. Il semble que l'INAS se « remette en ordre de marche ». Un travail d'analyse a été fait sur les Global Games de Guayaquil. Un rapport très tendancieux et orienté

tend à faire porter une partie de la responsabilité du « fiasco » aux 3 représentants français de la FFSA qui s'étaient rendus en juillet 2015 à Quito pour préparer la venue de l'équipe de France SA à ces jeux !!! Ces représentants « aurait dû se rendre compte du fiasco prévisible », dit le rapport !!!!. Curieuse façon de se défaire sur un pays qui ne s'est rendu qu'à Quito, lieu initial de la compétition, que pour préparer la venue de l'équipe de France. Il n'a été ni à Guayaquil, ni à Guaranda ni à Cuenca, sites finalement retenus au dernier moment, à cause des problèmes de sécurité dû au volcan Cotopaxi.

Le groupe a travaillé sur la proposition de Marc TRUFFAUT sur le futur de l'INAS. Il a revu les conditions d'adhésion à l'INAS. Rien n'empêche dans un pays à une fédération de discipline sportive qui accueille des handicapés mentaux d'adhérer à l'INAS. Toutefois s'il n'existe pas de fédération spécialisée pour ce public, comme la FFSA, et si une autre fédération sportive d'un autre sport voulait adhérer, il serait obligé de créer dans ce pays une fédération spécialisée du type FFSA.

De manière générale, il semble que le modèle d'organisation à la française ait séduit les membres anglo-saxons de l'INAS.

Marc TRUFFAUT a également participé à une réunion à Porto pour mettre au point une stratégie commune en vue d'une réunion de l'INAS Europe qui se déroulera le 9 octobre 2016 à Paris, préparatoire à l'AG électorale de l'INAS monde prévue avril 2017.

#### - **Délégation ministérielle accordée à la FFSA**

Une réunion s'est tenue avec la FF Handisport, le CPSF et le ministère en charge des sports. La délégation qui nous a été accordée ne serait pas remise en cause mais certaines fédérations sportives, comme les Fédérations Sportives d'Aviron, de Canoë Kayak, de Triathlon, de Taekwondo,..., l'ont demandée pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel. Aucune fédération n'aurait demandé une délégation pour les personnes en situation de handicap mental.

Un cahier des charges est en cours de rédaction pour ces fédérations sportives.

#### - **STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France)**

Le président évoque le dossier opposant la FFSA au Syndicat des Transports d'Ile de France, suite au jugement rendu par le Tribunal des affaires de sécurité sociale le 11 mars 2016, refusant à la FFSA de l'exonérer du versement transport dû pour chaque salarié du siège. L'irrecevabilité de la demande d'exonération pour la FFSA a été jugée, non sur fond mais sur la forme. En effet le tribunal a fait valoir une incohérence entre l'article 18 des statuts qui autorise le président à ester en justice et l'article 14 qui précise qu'il ne peut ester en justice sans y avoir été autorisé par une décision du comité directeur. Or si ce dossier avait été évoqué en comité directeur, en son temps sous le mandat du précédent président, aucune décision formelle n'avait été prise et mentionnée dans un PV de comité directeur.

L'avocate de la FFSA demande donc au comité directeur de bien vouloir lui confirmer rapidement la position de la Fédération sur les suites à donner à cette décision du tribunal, le délai d'appel étant d'un mois à compter de la notification du jugement.

Après discussion, le bureau propose que le comité directeur fédéral décide d'interjeter appel. Aussi afin de faire valider cette position par le Comité Directeur, le secrétaire général sollicitera rapidement chaque membre du comité directeur par mail afin de :

- porter à leur connaissance la décision du Tribunal des affaires de sécurité sociale du 11 mars 2016
- de leur demander d'autoriser le président Truffaut à ester en justice sur cette affaire et interjeter appel du jugement ci-dessus.

#### - **Retour sur le congrès et l'AG de Grenoble**

Le secrétaire général fait état des retours positifs des membres de la FFSA qui ont participé au congrès et à l'AG de Grenoble

#### - **Préparation des documents fédéraux pour la rentrée sportive 2016 2017**

Une réunion technique avec le personnel du siège s'est tenue le 4 mai sur l'ensemble des documents relatifs aux licences et affiliations destinés aux membres adhérents de la FFSA. Cette modalité d'échanges, dans le détail, sur l'ensemble des aspects administratifs et technique a été appréciée par les élus et les salariés qui y ont participé. Une deuxième réunion est programmée en juin pour finaliser ces documents.

- **Département sport**

Yves Obis rend compte des deux réunions qui se sont déroulées sur les règlements sportifs généraux de la FFSA et sur les championnats de France. Sur les championnats, les modalités de réclamations, la tarification des droits d'inscription, des prestations restauration, l'installation du mur des partenaires FFSA pour les remises de médailles, ... ont été vus.

Le porte-parole du club qui posera une réclamation devra obligatoirement être licencié à la FFSA.

Il est fortement souhaité que les COL établissent un tarif d'inscription (comprenant la label fédéral et l'inscription aux championnats) séparé des tarifs des prestations qu'ils proposent aux associations inscrites (repas, repas de gala voire hébergement)

Le département souhaite qu'un élu soit désigné pour remplacer JP Moncoudiol sur le dossier des « défis nature ».

Le coût des arbitres nationaux a été évoqué.

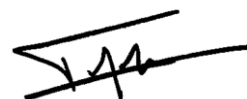
- **Commission médicale et le nouveau certificat médical**

Catherine FAYOLLET rend compte de la réunion de la commission médicale élargie qui s'est tenue :

1. Sur le certificat médical à envisager pour le dossier éligibilité.
2. Sur la pratique de la plongée : le certificat médical à fournir doit émaner obligatoirement d'un médecin de la Fédération Française de plongée, même pour un baptême.
3. Sur les matériels et consommables pour les kinésithérapeutes de la FFSA. Il a été proposé qu'ils disposent d'une somme forfaitaire de 150 € de dotation annuelle. Pour l'international, les kinés disposeront d'une table par discipline. Le médecin fédéral national rappelle que les kinés ne peuvent pas, règlementairement, distribuer des médicaments aux sportifs. Ce qui obligera la FFSA à envisager une solution, celle de demander à chaque sportif de disposer de deux piluliers, une pour ses médicaments quotidiens et un autre en cas de besoin avec des médicaments pour des traitements de base.
4. Sur les contrats des médecins des équipes de France (le président propose les références du CPSF, la valorisation, ...).
5. Sur les contrôles antidopage. La FFSA doit essentiellement responsabiliser les familles de nos sportifs susceptibles de subir un contrôle antidopage et les mettre en garde sur les compléments alimentaires.



**Joël RENAULT**  
Secrétaire Général



**Marc TRUFFAUT**  
Président